



Droit de succession

Par Charlie

bonjour

Après le décès de ma mère (10 Sept 2020) la banque devait se charger de repartir le peu d'argent qui restait sur son compte, un de mes frères a fait appel à un notaire sans notre consentement, peut on annuler cette démarche ?

En vous remerciant par avance..

Cordialement

CHARLIE

Par chance

pourquoi notre frère ne devait-il pas contacter le notaire de votre défunte mère?

Par Charlie

Nous sommes 7 enfants, sans demandé d'avis à personne, il a pris cette décision et nous ne sommes pas d'accord.
CORDIALEMENT..